



## Pas de CTSD sans retrait du projet de réforme des retraites !

À Bobigny, le 28 janvier 2020

Après plus de 50 jours de mobilisation massive, le gouvernement s'entête alors que son projet de réforme des retraites vient d'être étrillé par le Conseil d'État qui a jugé très sévèrement les principales dispositions du texte et a notamment enterré les fausses promesses de Jean-Michel Blanquer sur la revalorisation des enseignant.e.s. À cette occasion, les organisations syndicales appellent tous les personnels du public comme du privé à se mettre massivement en grève et à manifester.

La mobilisation a permis de montrer que ce projet de loi est défavorable à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses qui perdront plusieurs centaines d'euros de pension chaque mois.

Les femmes seront les premières perdantes avec un durcissement de l'accès à la pension de réversion, la suppression de la majoration de durée d'assurance (MDA) et un calcul de la pension sur la carrière complète, qui sont souvent morcelées (congé maternité, temps partiel, chômage). Dans l'éducation nationale plus de 70% des effectifs sont féminins.

Cette réforme est impopulaire et illégitime : elle doit être retirée.

Dans le même temps, la lutte s'amplifie de jour en jour suite à la mise en place catastrophique des épreuves communes de contrôle continu (E3C) dans les lycées : contrairement aux éléments de langage avancés par Jean-Michel Blanquer qui s'entête à dire que la mobilisation est le fait d'une minorité agissante, une majorité de collègues continuent de s'opposer aux réformes des lycées et du baccalauréat. Ces réformes, en cantonnant les élèves à un baccalauréat local, va particulièrement pénaliser les élèves de Seine-Saint-Denis en contribuant à creuser les inégalités.

L'intersyndicale 93 refuse de siéger en Comité Technique départemental (CTSD) alors que les collègues continuent à être massivement mobilisé.e.s pour défendre leurs droits. Ce contexte de grèves ne permet pas aux personnels et aux organisations syndicales de s'emparer des dotations horaires globales, qui plus est lorsque la date du CTSD ne parvient pas à toutes les organisations syndicales en même temps et que son report paraît des plus précipités.

Par ailleurs, ce CTSD qui est censé étudier les moyens alloués aux collèges pour la rentrée 2020, est vidé de son objet, réduit à un rôle de chambre d'enregistrement et s'apparente à une parodie de *dialogue social* ; les chiffres ne mentent pas, qui disent le mépris avec lequel le gouvernement considère l'éducation, en contradiction totale avec les objectifs annoncés d'un grand plan pour les services publics en Seine-Saint-Denis ; dans les collèges, les postes créés sont insuffisants au regard de l'augmentation du nombre d'élèves et les moyens baissent : hausse des seuils dans les collèges non classés (27 élèves par classe désormais) et explosion de ces mêmes seuils dans une majorité d'établissements, y compris dans l'éducation prioritaire, hausse du H/E moyen dans le département. Pire, les prévisions d'effectifs départementales sont minorées par rapport aux chiffres avancés par le Rectorat de Créteil alors même que la DSDEN 93 distribue moins d'heures qu'il y en a dans l'enveloppe allouée par le Rectorat !

L'intersyndicale 93 exige par conséquent :

- le retrait de la réforme des retraites ;
- l'abrogation des réformes des lycées et du baccalauréat et la suppression de la première session des E3C au profit d'épreuves nationales et terminales ;
- un vrai plan d'urgence à hauteur des besoins pour la Seine-Saint-Denis en lieu et place des annonces cosmétiques du gouvernement ;
- des DHG à la hauteur des besoins.

**L'intersyndicale 93 appelle les collègues à se réunir en assemblée générale, à poursuivre la mobilisation et à se mettre en grève le 29 janvier. Elle appelle à poursuivre et amplifier le mouvement contre le déroulement des E3C et rappelle que les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, CGT Educ'Action et Sud Éducation de l'académie de Créteil ont déposé un préavis de grève spécifique pour couvrir toute décision de grève pendant les surveillances du 20 janvier au 07 février.**